

Budapest versus Bruxelles

Par [JFB](#) le ven 04/03/2011 - 12:19

Lois sur les média, épisode 2

Un peu oublié, la polémique qui a occupé une bonne partie des européens en janvier n'en est pas moins terminée. La Hongrie ayant échappé à une procédure d'infraction s'attelle désormais, conformément aux exigences de Bruxelles, à la modification du texte initial concernant le contrôle des média.

Après s'être plié à la requête de la Commission, Viktor Orbán s'est pourtant affiché en grand vainqueur de ce bras de fer.

Résumé de l'épisode 1

Très peu de temps après avoir pris la présidence tournante du Conseil de l'UE, la Hongrie s'est retrouvée sous les feux de la rampe et a fait l'objet de vives critiques concernant la loi sur «la liberté de la presse et des normes de base des contenus médiatiques». Certains avaient alors considéré cette mesure comme étant liberticide et ainsi contraire aux valeurs de la construction européenne. D'aucuns avaient préconisé à M. Barroso d'engager une procédure d'infraction contre la Hongrie, c'est-à-dire utiliser l'article 258 du Traité de Fonctionnement sur l'UE (TFEU) qui permet de mettre fin à l'infraction, voire de se tourner vers la Cour de Justice des Communautés Européennes, ou encore de se servir de l'article 7 du Traité sur l'UE (TEU) pour suspendre les droits de vote de la Hongrie. Finalement, M. Barroso a choisi la négociation en demandant l'amendement du texte. Les dirigeants hongrois, sentant qu'il ne fallait pas aller trop loin dans la contradiction avec Bruxelles, ont accepté ce processus : le texte amendé sera présenté au Parlement hongrois dans les prochains jours.

La suite

C'est la Commissaire européenne chargée des média qui s'est saisie du dossier, Neelie Kroes. Dans une lettre datant du 21 janvier, adressée aux autorités hongroises, elle exige du gouvernement hongrois de présenter rapidement un texte

amendé, conforme au droit communautaire. Le gouvernement hongrois, ne comptant plus les polémiques avec Bruxelles, a décidé de présenter un nouveau texte au Parlement dans les prochains jours.

Il sera notamment question de modifier trois aspects de la loi initiale : le statut des radiodiffuseurs, l'information équilibrée et l'enregistrement des organes de presse. Il n'est pas fait mention de la composition de l'autorité des médias ainsi que des sanctions colossales, frisant l'absurdité, qu'elle est capable d'infliger. Se détachant de cette logique d'amendement, l'opposition demande le retrait pur et simple de la loi. En effet, si ces aspects sont les seuls à être amendés, Viktor Orbán n'aura fait que redorer son blason auprès de son électorat en cultivant l'image d'un homme fort et audacieux. C'est une toute autre histoire quant à son image en Europe, mais ça, la majorité des hongrois s'en moquent comme d'une guigne. Ils en sont même ravis car ils pensent que leur pays est à nouveau dans le coup, traitant avec les puissants. On comprend donc pourquoi Viktor Orbán a affirmé avoir gagné face à Bruxelles. Si le texte n'est pas plus amendé, le système de contrôle des médias fonctionnant depuis le 1er janvier 2011, ne sera pas grandement perturbé. D'ailleurs, tant qu'il existera, il ne pourra être perturbé, car même si sa composition était démocratique, le Fidesz aurait encore une majorité écrasante étant donné la composition du Parlement. De quoi s'interroger sur la pertinence de la démocratie représentative.

Yann Caspar

- 2 vues

Catégorie

Agenda Culturel